

V

(Avis)

PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE
CONCURRENCE

COMMISSION EUROPÉENNE

Notification préalable d'une concentration**(Affaire COMP/M.7107 — Cordes & Graefe/Pompac/Comafranc)****(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

(2013/C 343/07)

1. Le 18 novembre 2013, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ⁽¹⁾, d'un projet de concentration, par lequel l'entreprise Cordes & Graefe KG (Allemagne), holding du groupe Cordes & Graefe, acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement CE sur les concentrations, le contrôle de l'ensemble des entreprises Pompac SA (France) et Comafranc SA (France), holdings du groupe Pompac, par achat d'actions.
2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:
 - le groupe Cordes & Graefe est spécialisé dans le commerce en gros de biens et de services liés aux installations techniques du bâtiment dans les domaines des sanitaires, du chauffage, de la climatisation, de la ventilation, des installations électriques, des techniques de toiture, du génie civil et des techniques industrielles. Il est essentiellement présent en Allemagne,
 - le groupe Pompac, spécialisé dans le négoce en gros de produits dans les domaines des sanitaires, du chauffage, des carrelages et de l'électricité, est présent sur tout le territoire français. Il est également spécialisé dans les matériaux de construction dans l'est de la France.
3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement CE sur les concentrations.
4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopie (+32 22964301), par courrier électronique à l'adresse COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu ou par courrier, sous la référence COMP/M.7107 — Cordes & Graefe/Pompac/Comafranc, à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
J-70
1049 Bruxelles
BELGIQUE

⁽¹⁾ JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement CE sur les concentrations»).